



Frais de gestion de compte en banque

Par **bruno**, le **12/02/2011** à **08:27**

Bonjour, rn il y a 4 ans j'ai ouvert un compte professionnel pour une micro bic, ou j'ai fait travailler tres peu la banque car je n'avez pas de travail; et il y a 2 ans ma carte bancaire n'etant plu valable et mon compte a zero, j'ai arrete de m'en servir, et aujourd'hui sans avoir ete prevenu je recois des papiers d 'huissier qui me reclamme 1200 euros de frais de gestion de mon compte qui n'etait pas a decouvert, et me menace de tribunal sii je ne paye pas , en plus de cette situation, je n'est pas de travail et ne beneficie pas de minimum sociaux.. rnquelle solution existe???? rnmerci d' avance de votre reponse

Par **jeetendra**, le **12/02/2011** à **10:34**

Bonjour, il faut savoir que les frais de gestion de compte bancaire professionnel sont [fluo]la plupart du temps plus élevés [/fluo] que ceux d'un compte ordinaire (usage domestique). rnrnEn plus depuis l'ouverture du compte vous n'avez pas pris la peine à la suite de votre inactivité professionnelle de le cloturer. C'est pas surprenant que l'huissier de justice mandaté par son client la banque vous réclame 1200 euros. rnrnPrivilégiez si possible un règlement à l'amiable pour le règlement de cette somme, cordialement.